

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 28 août 2023 débutant à 19 h 00 à la salle du conseil située au 427C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, des natures et des effets de deux demandes de dérogations mineures :

➤ **429, boulevard Chabot, lot 5 389 053 (Zones M-5 et P-1)**

La dérogation mineure est demandée afin de régulariser la présence d'une thermopompe en cour avant ainsi que l'agrandissement du bâtiment en marge avant (sur la rue de l'hôtel-de-ville de 3.42 mètres au lieu de 9 mètres tel que prévoit le deuxième paragraphe de la sous-section 10.1.2 ainsi que la grille de spécification de la zone M-5 du règlement de zonage numéro 217.

➤ **Chemin du Lac Émeraude, lot 5 389 421 (Zone Rv-11)**

La dérogation mineure est demandée avant l'émission d'un permis de construction afin de permettre la construction d'un bâtiment principal résidentielle qui ne sera pas parallèle au chemin (28 degrés et 46 minutes tel que prévoit le deuxième alinéa de la sous-section 6.1.2 du règlement de zonage numéro 217.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0 ou par courriel à info@saintubalde.com.

DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 27 JUILLET 2023



Tamara Bertrand
Greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 12 h 00 de l'avant-midi, le 27^{ième} jour de juillet 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 27^{ième} jour de juillet 2023.



Tamara Bertrand
Greffière-trésorière adjointe